

Le bâti colonial dans la ville de Sarh (République du Tchad) : état de lieu et conservation.

**HAMDJI Milman Noudjiko¹ ; PONARI Nembonde² ;
DJERAMIAN Mongo-Bety³**

- 1) Chargé de recherche au Centre National de Recherche pour le Développement (CNRD)-Tchad,
- 2) Assistant d'université à l'Université de Sarh-Tchad
- 3) Assistant à l'Université de Doba-Tchad.

Auteur correspondant : hamdjimilmannoudjiko@gmail.com.

Article soumis, le 02/06/2025 et accepté, 12 08 2025

Réf : AUM12-0202

Résumé : Sarh, autrefois appelée Fort-Archambault, est la première ville créée au Tchad par Emile Gentil en 1897, lors de la conquête du territoire. Comme de nombreuses villes d'Afrique subsaharienne, la ville de Sarh dispose d'un héritage colonial composé (bâtiments, rues et autres infrastructures). Ces legs coloniaux sont dans un état de dégradation et de délabrement avancés faute d'entretien par les occupants actuels. Tous ces édifices rétrocédés à l'Etat tchadien constituent un témoin historique à préserver pour les générations futures. Ce témoin historique comporte un intérêt international car ils contribuent à entretenir et à pérenniser le lien séculaire entre la France et le Tchad. La présente étude se propose d'inventorier ces joyaux coloniaux dans la ville de Sarh et de s'intéresser à la dimension mémorielle de ces vestiges coloniaux. La méthodologie adoptée consiste à identifier et localiser toutes les constructions coloniales françaises dans la ville de Sarh. En tout, treize (13) infrastructures coloniales ont été identifiées, géolocalisées et photographiées. Ce qui permettra de conserver les images de ces bâtis déjà entamés par la durée, les intempéries, les hommes, etc.

Mots clés : bâti, colonisation, patrimoine, protection, valorisation, ruine, ville.

Colonial buildings in the town of Sarh (Republic of Chad): condition and conservation.

Abstract: Sarh, formerly known as Fort-Archambault, was the first town created in Chad by Emile Gentil in 1897, during the conquest of the territory. Like many towns in sub-Saharan Africa, Sarh has a composite colonial heritage (buildings,

streets and other infrastructure). These colonial legacies are in an advanced state of decay and disrepair, due to a lack of maintenance by the current occupants. All these buildings, which have been handed back to the Chadian state, represent a historical testimony to be preserved for future generations. They are also of international interest, as they help to maintain and perpetuate the age-old link between France and Chad. The aim of this study is to inventory these colonial jewels in the town of Sarh, and to examine the memorial dimension of these colonial vestiges. The methodology adopted consists in identifying and locating all the French colonial buildings in the town of Sarh. In all, thirteen (13) colonial infrastructures were identified, geolocated and photographed. This will make it possible to preserve images of these buildings, already damaged by time, bad weather and people...

Key words: building, colonization, heritage, protection, enhancement, ruin, city.

Introduction

Dans les villes d'Afrique subsaharienne, il existe plusieurs lieux qui ont une portée historique. C'est le cas pour la ville de Sarh, chef-lieu de la province du Moyen Chari. Ces lieux, qui ont une valeur mémorielle, font partie du patrimoine culturel de cette ville (ORIPEDI¹, 2021, p. 5). Ces traces matérielles de la colonisation constituent un tissu urbain cohérent fait d'architecture plus ou moins remarquable ; un héritage reçu par les États africains, autrefois colonies, devenues indépendants (T. Bangui, 2013, p. 105). Cependant, ces traces matérielles de la colonisation, considérées par certains nouveaux États indépendants, tels que l'Algérie, le Maroc et la Tunisie au Maghreb, de l'Iran, en Afghanistan, l'Egypte, etc., au Moyen- et Proche-Orient comme des témoins de leur domination, ont été parfois victimes de vandalisme ou d'abandon (T. Bangui, 2013, p. 105). Au contraire, dans la ville de Sarh, les édifices coloniaux ont été conservés et abritent, depuis l'accession du pays à l'Indépendance, les administrations provinciale et

¹ Organisation des Initiatives pour la Protection de l'Environnement et du Développement Intégré.

départementale d'une part ; et de l'autre, servent de résidences aux administrateurs.

La plupart de ces réalisations en Afrique Equatoriale Française (AEF) ont été portées par des administrateurs coloniaux (Gouverneurs, généraux, Émile Gentil, Martial Merlin, Raphaël Antonetti, Félix Eboué) et/ou par techniciens (architectes, urbanistes, ingénieurs) (L. Fourchard, 1999). Ces infrastructures et superstructures urbaines coloniales ont joué un rôle particulier dans l'histoire de Fort-Archambault pour les uns, et dans la participation du Tchad à la seconde guerre mondiale pour les autres. Ainsi, après l'accession à l'indépendance, ces infrastructures qui devraient servir de témoins à la génération future, se trouvent complètement dans un état de délabrement alors qu'ils ont joué un rôle capital à l'ère de la colonisation (J. Ahoue, 2019, pp. 134-135). Ce patrimoine est exposé aux intempéries et aux transformations rapides de l'environnement. Il est urgent de s'intéresser à ce patrimoine, qui constitue le noyau historique de la ville de Sarh, non seulement du point de vue historique, mais aussi de celui de l'architecture, de sa conservation, de ses fonctions et de ses significations dans la transformation en cours de la société (G. Lasme Yao Jean Térence, 2019, p. 119). Aussi, est-il nécessaire de faire un état lieu sur la dégradation du patrimoine colonial et le devenir de ces infrastructures architecturales coloniaux dans la province du Moyen-Chari.

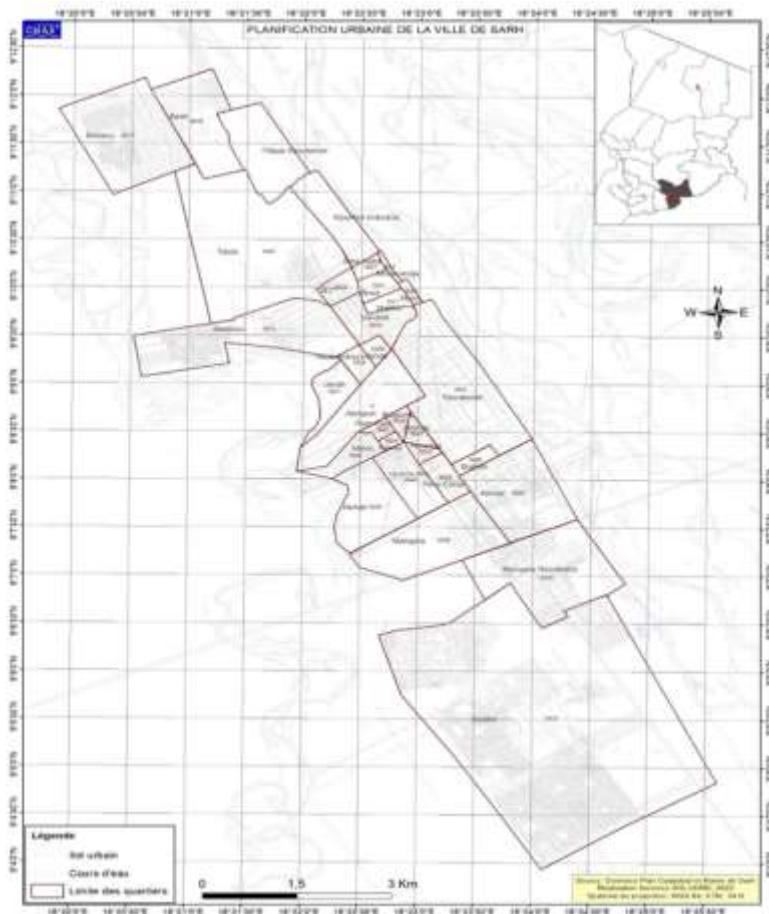
L'objectif de ce travail consiste à montrer la valeur patrimoniale exceptionnelle du bâti colonial de la ville de Sarh à travers sa morphologie architecturale et son état de conservation. La sauvegarde de ces édifices est essentielle pour la connaissance et la transmission de l'histoire coloniale aux générations futures. Pour cela, ce patrimoine colonial doit être considéré comme une ressource à valoriser et son exploitation optimale est un atout pour insuffler une dynamique au secteur touristique (G. Lasme

Yao Jean Térence, 2019, p. 133). Ainsi notre travail s'articule autour de la présentation du cadre historique et physique de la zone d'étude, l'inventaire et identification des bâtis coloniaux, les styles architecturaux, les techniques, les matériaux de construction et enfin une discussion.

1. Cadre historique et physique de la zone d'étude

La ville de Sarh est située au Sud-Est du Tchad, à environ 150 km de la frontière de la République Centrafricaine. Anciennement appelée Fort Archambault, elle est née sur les cendres de Kokaga (actuel Hôtel de Chasse) fondé par Djogo, Chef Sara Kaba venu du village Marabé à la recherche de terres neuves et des zones aussi giboyeuses. Par la suite, se sont ajoutés au Sara-Kaba, les Tounia, premiers occupants de la région, dirigée par Nahor Ngawara. Ils fuyaient la guerre les opposant aux Boua en provenance de Niellim et de Korbol. Sarh est comprise entre le 9°13 de latitude Nord et le 18°23 de longitude Est. Encadré à l'Est et à l'Ouest par deux cours d'eau, le Chari et le Bahr-Kôh. La ville, bâtie dans une vaste plaine d'inondation, ne peut s'étendre que vers le Nord et le Sud. Elle s'étend sur plus de 12 km du nord au sud et couvre une superficie d'environ 3000 ha. L'altitude moyenne oscille autour de 370 m (PDC de Sarh, 2018, p. 32).

La ville fut d'abord un fort militaire, construit par Emile Gentil en 1897, lors de la conquête du territoire du Tchad. Ce poste militaire fut baptisé Fort Archambault le 16 août 1889 en mémoire du Lieutenant Archambault, mort de suite de malaria sur le fleuve Oubangui (Y. Betinbaye, 2021). Ce poste militaire était « *adossé au fleuve en haut de la berge, sur trois côtés un fossé, un parapet en argile et un petit bastion garni d'un canon de montagne [...] Les quatre cases des Européens sont à l'intérieur, le camp des Sénégalais est au-dehors ; deux villages se trouvent à proximité* » (J. Le Cornec, 2002, p. 131).



Carte 1. La ville de Sarh

Le village Kokaga, a été phagocyté en deux. Il y avait le quartier « *Européen* », qui regroupaient les Blancs et les évolués. Il y avait aussi le quartier des indigènes qui était le fief des autochtones et d'autres Africains qui venaient chercher du travail. Ce village occupait, avant l'arrivée des Européens, le terrain situé entre l'Ecole Normale des Instituteurs et l'Hôtel de Chasse. Les

populations autochtones qui gravitaient autour de la ville étaient composées des Sara-Kaba Démé, des Tounia, des Sar Madjingaye et des Niellim (PDC de Sarh, 2018, p. 32). Après la politique du « *Mouvement National de la Révolution Sociale et Culturelle (MNRCS)* », mise en place par le Feu Président de la République : Tombalbaye François, la ville de Fort-Archambault a changé de nom en Sarh, littéralement traduit : « *lieu de regroupement* », le 31 juillet 1973 (ORIPEDI, 2021, p. 6).

2. Matériels et méthodes

Afin d'aborder cette étude, notre démarche s'est faite en trois étapes à savoir : la recherche documentaire dans les différentes bibliothèques de la place, la recherche de terrain et le traitement des données au laboratoire. Concernant la recherche documentaire, nous nous sommes inspirés des documents des auteurs ayant travaillé dans la ville de Sarh (Y. Betinbaye, 2019 et 2021 ; A. Digammadji, 2004 ; ORIPEDI, 2021 ; J. Le Cornec, 2002 ; O. Takéné, 2000 ; PDC de Sarh, 2018 ; Fondation Charles de Gaulle, 2010). Pour descendre sur le terrain, nous avons fait délivrer une autorisation auprès du délégué régional de la ville de Sarh chargé de la culture et du patrimoine culturel. Une fois entré en position de cette autorisation, nous nous sommes descendus au terrain. A cet effet, nous avons préparé des outils scientifiques pour la collecte des données qui sont entre autres, le guide d'entretien et la fiche de collecte des données. Grâce au guide d'entretien, nous enquêté au total 10 personnes qui vivent au voisinage de ce quartier. Ces personnes ont été choisies au hasard. Mais le critère du choix était porté sur leur âge mais aussi sur leur ancienneté et leur connaissance de la ville de Sarh. Des questions directes leur ont été administrées pour avoir des réponses. Pour interroger le sens et la signification des productions coloniales culturelles dans la colonie tchadienne en général et la ville de Sarh en particulier, on s'est appuyé sur la lecture historico culturel des sociétés africaines, et partant

tchadiennes. Cette lecture oriente sur les mesures de restauration et de valorisation de ces biens historiques culturels. Les suggestions et recommandations découlent de cette lecture. En plus des outils scientifiques, il fallait aussi disposer des outils techniques pour l'opérationnalisation de la recherche. Il s'agit : d'un appareil du *Global Positioning System* (GPS) et d'un appareil photo. Le GPS et la photographie, dans notre approche de collecte des données, consistent à localiser, à matérialiser et à conserver les images de ces édifices qui s'effritent lentement. Les cartes de la localisation des sites et de la ville de Sarh réalisées grâce au logiciel QGIS. Pour faire des analyses de notre corpus, nous nous sommes basés sur les différentes caractéristiques, les formes et le style de construction de ces bâtis coloniaux. Enfin, l'analyse faite à partir de notre corpus a montré que la ville dispose de nombreux vestiges coloniaux mais qui en dépit de leur état de délabrement n'attire pas l'attention des hautes autorités en charge du patrimoine.

3. Résultats

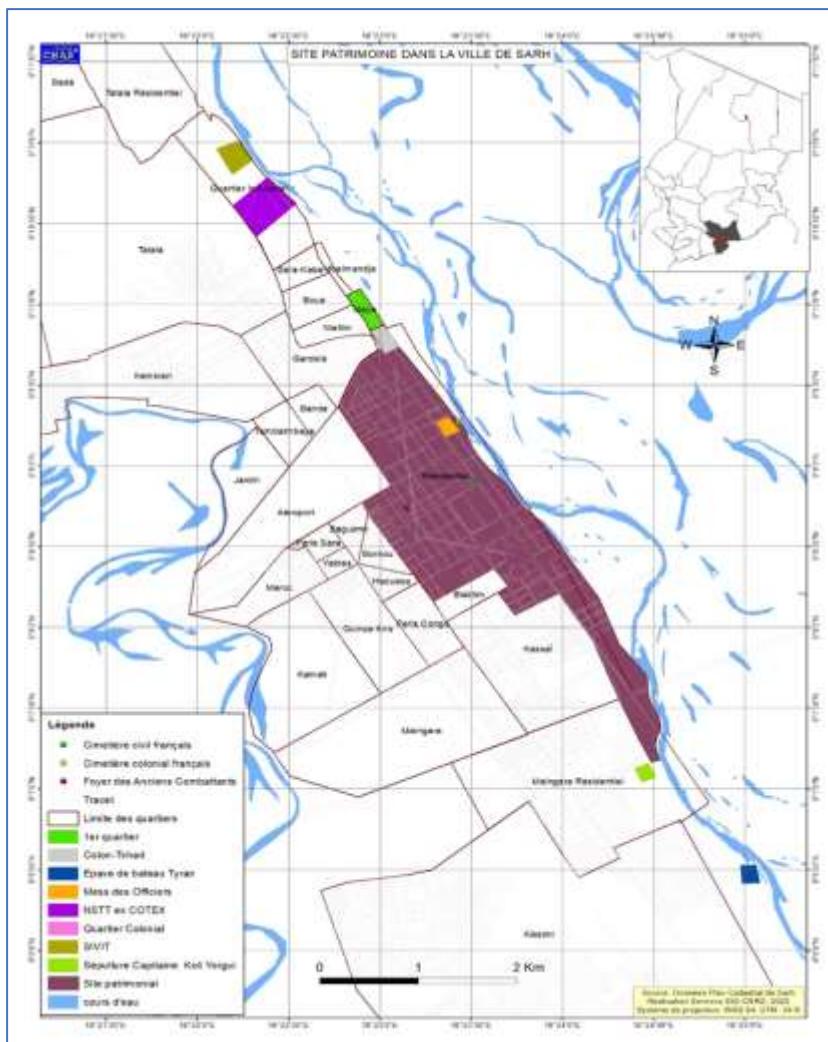
Les résultats issus des analyses de ces données montrent que la ville de Sarh dispose d'une diversité des sites patrimoniaux et historiques. Cette diversité du patrimoine est une aubaine pour que le pays puisse diversifier aussi ses ressources économiques notamment dans leur, mise en exploitation. Ces sites peuvent attirer les touristes et générer un développement tant local que national. Malgré que ces bâtiments vétustes servent encore l'Etat, leur protection et leur valorisation semblent être le dernier souci des autorités en charge. Un total de treize (13) infrastructures coloniales a été identifié, géolocalisé et photographié.

Tableau 1. Sites patrimoniaux et historiques identifiés à Sarh

N°	Nom du site	Coordonnées		
		Latitude	Longitude	Élévation
01	Résidence et bureau du premier	9,150661°N	18,391508°E	293 m

	Administrateur du poste de Fort-Archambault			
02	Mess des officiers	9,153704°N	18,388836°E	363 m
03	Hôtel des chasses	9,151802°N	18,391384°E	371 m
04	Foyer des Anciens Combattants	9,145635°N	18,385790°E	365 m
05	Délégation de la Police, présentée comme le Bureau de recrutement des Anciens combattants	9,152663°N	18,389452°E	370 m
06	Célibatorium des militaires français	9,151796°N	18,390287°E	364 m
07	Musée régional de Sarh	9,150902°N	18,388865°E	365 m
08	Epave de bateau sur l'ancien domaine de Monsieur Tyran à Doyaba	9,107905°N	18,416634°E	380 m
09	Sépulture du capitaine Koli Yorgui au cimetière de Doyaba	9,118178°N	18,407536°E	364 m
10	Place de la Lorraine	9,154175°N	18,389257°E	370 m
11	Monument Bretonnet	9,151985°N	18,390640°E	368 m
12	Cimetière colonial français	9,154556°N	18,390606°E	371 m
13	Cimetière civil français	9,148390°N	18,392130°E	370 m

Source : Hamdji, 2022



Carte 2 : Localisation de sites patrimoniaux de Sarh

Plusieurs édifices ont été construits à Fort-Archambault par les administrateurs coloniaux entre 1900 et 1920 : des bâtiments administratifs, des bâtiments utilitaires et des bâtiments à usage de commerce. Standards et de style simple, ces constructions mettent l'accent sur le confort et la fonctionnalité. Le Gouverneur de l'AEF² Raphaël Antonetti voulait faire de Fort-Archambault la Capitale du Tchad. Aussi, un plan d'urbanisation grandiose a-t-il été entrepris et exécuté. La ville fut séparée en deux ensembles. Le premier, la zone résidentielle comprenait l'Administration, l'Industrie, le Commerce près du Chari. Le second, constitué de quartiers africains, était repoussé vers l'Ouest et le Nord (PDC de Sarh, 2018, p. 34).

3.1 Résidence et bureau de l'Administrateur de Fort-Archambault

Le bâtiment est situé dans les locaux de l'actuelle Délégation Provinciale de l'Environnement du Moyen Chari, entre le Lycée-Collège Charles Lwanga et l'Hôtel des chasses. Ce grand bâtiment était la résidence et le lieu de travail des Administrateurs du poste de Fort-Archambault. Dans les années 1940, il a servi de logement au médecin et au directeur d'école. C'est un édifice imposant qui a été construit pour représenter dignement la France et impressionner la population locale (T. Bangui, 2013, p. 109). Le rapport du conducteur des travaux Couteau du 23 octobre 1889, cité par Thierry Bangui (2013, p.110), parle de la grandeur de la puissance coloniale en ces termes : « *les indigènes sentiront l'autorité et la respecteront davantage en voyant une construction plus grandiose et plus harmonieuse avec le grade du haut fonctionnaire qui l'habitera* » (T. Bangui, 2019, p. 110). Ce bâtiment administratif est de moindre gabarit que l'Hôtel des chasses. Sans étage, il a été construit avec art et rigueur. Cet édifice, qui dispose d'une

² AEF : Afrique Equatoriale Française

véranda sur la façade principale, est recouvert d'une toiture à deux pans faits de tuiles.

Le poste militaire de Fort-Archambault était administré, après la bataille de Kousseri, par un commandement militaire. Celui-ci était placé sous l'autorité d'un chef de poste. En 1918, le commandement militaire a été remis à l'administration civile. Le Territoire du Tchad comprenait une région civile (Moyen-Charï, Moyen-Logone et Haut-Charï) et une région militaire (Bas-Charï, Kanem, Bokoro et Fitri). La région civile était basée à Fort-Archambault tandis que la région militaire était placée uniquement à Fort-Lamy. En lieu et place du chef de poste, la ville de Fort-Archambault était placée sous l'autorité d'un chef de région qui avait le statut d'« administrateur hors classe ».

L'actuel gouvernorat du Moyen-Charï avait été construit pour abriter le bureau du chef de région de cette ville (ORIPEDI, 2021, p. 10). Ce bâtiment est de nos jours dans un état de dégradation très avancé.



Photo 1 : Vue de face de la résidence et bureau de l'Administrateur en ruine

Source : Hamdji, 2022



Photo 2 : Vue postérieure ou façade arrière de la résidence et bureau de l'Administrateur en ruine

Source : Hamdji, 2022

3.2 Hôtel des Chasses

Localisé entre le monument Bretonnet et le fleuve Chari, l'Hôtel des Chasses était construit sous l'impulsion de Monsieur Gogo, fils de Monsieur Tiran, né d'une mère tchadienne. Guide de chasse et opérateur économique, il a encouragé la construction de cet hôtel pour accueillir les touristes européens avant de les déployer au Parc de Zakouma (ORIPEDI, 2021, p. 11). C'est un bâtiment de deux niveaux (R+1) avec la véranda. La véranda de 4 m de large est pourvue sur les quatre façades. Nous n'avons pas constaté des arcades et sur les façades. Il existe des terrasses et balcons. Les toitures de l'édifice sont composées de tuiles et de tôles ondulées, témoignant d'une évolution des matériaux au fil du temps. À chaque extrémité des toits à deux versants, des pinacles de forme pyramidale ont été implantés, conférant à l'ensemble une silhouette évoquant l'architecture néo-gothique. L'élévation du bâtiment, reposant sur une plateforme surélevée d'environ un mètre par rapport au niveau du sol naturel, constitue un dispositif traditionnel de protection contre l'humidité et les

ruissellements. L'accès à la véranda se fait par un escalier extérieur composé de six (6) marches, chacune dotée d'un giron de 17 cm, témoignant d'un soin particulier apporté à l'ergonomie et à l'esthétique de l'entrée.

Notons que, la ville de Fort-Archambault avait connu une forte croissance pendant et après la Seconde Guerre mondiale. A partir de 1940, la garnison a été liée à l'épopée des soldats du Tchad composés des « Tirailleurs Sara » et conduits par le général Leclerc devenue très célèbre. La ville d'où cette colonne était partie était alors devenue un pôle d'attraction pour des commerçants Grecs et Portugais en plus des commerçants Français dont certains avaient été mobilisés en 1939 pour la Seconde Guerre mondiale (ORIPEDI, 2021, p. 11). Selon la tradition, vers la fin des années 1950, l'Hôtel des chasses faisait partie des bâtiments modernes implantés dans cette localité. L'hôtel ainsi décrit est aujourd'hui en ruine et abandonné.



Photo 3 : Vue de l'Hôtel des chasses.

Source : Commune de Sarh, 2022



Photo 4 : La ruine de l'Hôtel des Chasses

Source : Hamdji, 2022

Nous avons identifié trois (3) autres bâti colonial que leur état de dégradation est très avancé :

- D'après les données ethnographiques, ce bâtiment servirait des salles de classe des postes et télécommunications. Il est situé en face de l'Ecobank de la ville de Sarh. Cet édifice n'est pas entretenu et est tombé aussi en ruine.



Photo 5 : Ruines de bâtiment colonial en face de l'Ecobank

Source : Hamdji, 2022

- Le deuxième bâtiment se trouve dans un camp militaire auquel nous n'avons pas eu accès. Selon les données orales, il servirait des bâtiments des travaux publics. Le bâtiment est non seulement en ruine mais sert de toilette pour les militaires.



Photo 6 : Ruines de bâtiment se trouvant dans un camp militaire
Source : Hamdji, 2022

- Le dernier bâtiment est proche du camp militaire. Il est utilisé comme une salle de classe de l'école normale. Le bâtiment est non loin de la voie publique. Comme d'autres, il est dans un état délabré mais sert encore l'administration scolaire.



Photo 7 : Bâtiment servant de salle de classe de l'école normale
Source : Hamdji, 2022

3.3. Styles architecturaux

En ce qui concerne l'architecture coloniale en Afrique subsaharienne, nous nous appuyons sur les travaux de chercheurs tels que Y. Kouadio Théodore (2020), Y. Marguerat (2000), T. Bangui (2013) et J. Souillou (1993). Ces auteurs ont identifié plusieurs courants stylistiques ayant marqué le paysage bâti de cette période, notamment : le style hispano-mauresque (non représenté à Sarh), le style afro-brésilien (également absent dans cette ville), le style Art déco, ainsi que des constructions de facture plus classique intégrant des vérandas.

Le style Art déco, présent à Sarh, se distingue par des formes géométriques rigoureux (cubique), une symétrie marquée, et des façades animées par des éléments architecturaux tels que des colonnes, des poteaux rythmiques, ou encore des dalles saillantes. L'acrotère, fréquemment orné de frises décoratives, dissimule une toiture à faible pente, conformément aux descriptions. L'observation *in situ* révèle que la majorité des édifices de ce style à Sarh comportent des vérandas sur leur façade principale, intégrées comme éléments de transition entre l'espace public et l'intérieur.

Parmi les exemples emblématiques de cette architecture à Sarh, l'Hôtel des Chasses incarne pleinement le style Art déco. Ce bâtiment R+1 se distingue par sa rigueur formelle et son agencement symétrique. L'entrée principale, centrée sur un vaste salon, mène à un escalier axial distribuant l'étage ainsi que les balcons latéraux desservant les deux ailes de l'édifice. Bien que les dimensions de ces constructions varient, elles témoignent toutes d'une conception maîtrisée, fondée sur les principes de composition architecturale harmonieuse et de qualité d'exécution.

3.4. Techniques et matériaux de construction

Les techniques de construction des infrastructures coloniales ont été étudiées en profondeur par Alain Sinou dans son ouvrage de

référence publié en 1989. L'auteur y analyse les procédés constructifs adoptés durant la période coloniale en Afrique subsaharienne, en particulier ceux mis en œuvre pour les logements destinés aux Européens. Contrairement à l'urbanisme, souvent contraint par des impératifs d'organisation spatiale formelle, ces opérations d'habitat ont favorisé l'émergence de savoir-faire spécifiques, notamment en matière d'adaptation des techniques et des matériaux aux réalités climatiques, géographiques et économiques locales.

Face à la faiblesse des ressources financières et aux difficultés logistiques liées à l'importation de matériaux depuis l'Europe vers l'intérieur du continent, surtout avant le début du XXe siècle, les maîtres d'ouvrage coloniaux ont été contraints d'explorer des solutions constructives reposant sur les ressources disponibles *in situ* (A. Sinou, 1989). Cette contrainte a donné lieu à un processus d'appropriation technologique, où l'ingénierie européenne s'est progressivement adaptée aux conditions locales, conciliant exigences fonctionnelles, climatiques et sanitaires.

Les préoccupations hygiénistes occupaient une place centrale dans la conception des bâtiments. Dans un objectif d'amélioration du confort thermique, les constructions coloniales intègrent des dispositifs architecturaux adaptés : surélévation du bâtiment pour le protéger de l'humidité du sol, orientation des façades selon les vents dominants, organisation spatiale favorisant la ventilation croisée grâce à des pièces ouvertes sur deux côtés opposés, ou encore l'usage systématique de vérandas, jouant un rôle de filtre climatique en protégeant les murs du rayonnement solaire direct et en contribuant à rafraîchir l'atmosphère intérieure (Bangui, 2013, p. 116).

Sur le plan technique, les matériaux employés relèvent d'un savoir constructif hybride, mêlant techniques locales et innovations importées. Les fondations sont généralement réalisées en semelles filantes, tandis que les sols sont couverts

d'une chape en ciment. Le gros œuvre est souvent constitué de béton de terre tranché, compacté à l'aide de techniques telles que le pilonnage pneumatique. La charpente, quant à elle, est en bois local ou en métal, selon les ressources disponibles. Les toitures combinent tôles ondulées et, plus rarement, tuiles. Les plafonds sont fréquemment en contreplaqué, tandis que les menuiseries (portes et fenêtres) sont en bois, généralement à persiennes, permettant la circulation de l'air tout en assurant une certaine protection solaire.

Certaines bâtisses, plus prestigieuses ou à vocation administrative, se distinguent toutefois par l'emploi de matériaux plus nobles ou plus durables, tels que le béton de ciment ou le béton armé, associant ciment et fer pour répondre à des exigences accrues de solidité et de durabilité.

4. Discussion

L'analyse menée dans le cadre de ce travail met en évidence la richesse du patrimoine architectural colonial de la ville de Sarh, bien que ce dernier se trouve aujourd'hui dans un état de dégradation avancée. Les bâtiments datant de la période coloniale, situés principalement dans le centre-ville, sont aujourd'hui réaffectés à divers usages, notamment comme logements ou bureaux administratifs. Le quartier administratif, en particulier, est composé majoritairement d'anciennes bâtisses coloniales dont l'état de vétusté est manifeste. Une simple observation de terrain suffit à constater l'ampleur de la dégradation de ce patrimoine bâti.

Si les structures porteuses (murs, poteaux, poutres) témoignent encore de la robustesse et de la rigueur des techniques de construction coloniales, les éléments du second œuvre, tels que les portes, fenêtres, plafonds, enduits et revêtements de sol, sont dans un état de délabrement avancé. On y observe notamment la détérioration des sols (en chape cimentée ou en carreaux), le

pourrissement des éléments en bois (menuiseries, plafonds, charpentes), l'effritement des enduits de façade ainsi que des infiltrations d'eau liées à l'usure des couvertures (T. Bangui, 2013, p. 118).

Selon les témoignages recueillis sur le terrain, cette situation résulterait en grande partie de l'occupation prolongée de ces bâtiments par des militaires et des fonctionnaires proches du pouvoir, lesquels n'assurent aucun entretien régulier³. L'ancien quartier européen est désormais entièrement occupé par cette catégorie de personnel, sans que des politiques de conservation ou de valorisation soient mises en œuvre.

Pourtant, ces édifices ne sont pas de simples bâtiments désaffectés : ils représentent les vestiges d'une époque coloniale et sont chargés d'une mémoire historique à la fois nationale, régionale et internationale. En effet, ces lieux ont notamment servi de point de départ au recrutement et à l'acheminement des tirailleurs africains issus de l'Afrique Équatoriale Française (AEF) vers les fronts européens, via le camp Koufra puis la Libye⁴. À ce titre, ces bâtiments devraient faire l'objet d'un classement en tant que patrimoine national, en raison de leur valeur historique et symbolique.

La perte progressive de ce patrimoine nuit à la reconnaissance de Sarh comme première ville créée au Tchad. Ces bâtiments publics, rétrocédés à l'État tchadien après l'indépendance, constituent un héritage architectural et historique majeur, à préserver en tant que lien matériel avec le passé colonial

³ Entretien réalisé auprès de Allarabeye Ortangar, conservateur du Musée de Sarh, âgé de 50 ans, le 20 Mai 2022.

⁴ Entretien réalisée auprès des Nangmangué Antoine, enseignant du Lycée, âgé de 55 ans, résidant à Sarh et de Togyanouba Oundjibaye, fonctionnaire retraité, âgé de 70 ans résidant au quartier Bonablim à Sarh, le 20 Mai 2022.

commun. Malheureusement, aucune politique de sauvegarde effective n'a été mise en œuvre par les autorités, malgré l'existence d'un cadre juridique.

Depuis l'indépendance, le Tchad s'est pourtant doté d'une législation relative à la protection du patrimoine, notamment la loi n°14/60 du 2 novembre 1960, actualisée par la loi n°18/PR/2018, visant à protéger les monuments, sites naturels et bâtis, objets ethnographiques ou historiques, ainsi qu'à réglementer les fouilles archéologiques. Par ailleurs, le pays est signataire de plusieurs conventions internationales de l'UNESCO relatives à la protection, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel. Cependant, un écart persistant entre les textes et leur application compromet gravement la préservation de ces biens. À titre d'exemple, les autorités ne disposent même pas d'un inventaire exhaustif des bâtiments coloniaux existants (N. Ponari, 2022, p. 422).

Certaines structures, bien qu'abritant encore des services étatiques, sont dans un état de délabrement avancé. Seuls quelques édifices, tels que ceux occupés par le gouvernorat, la mairie, la délégation de la police ou le foyer des combattants, bénéficient d'un entretien minimal. D'autres, pourtant emblématiques, sont non seulement abandonnés, mais détournés de leur fonction originelle pour servir de latrines, révélant un manque de considération de la population et de l'administration à l'égard de ces lieux à forte valeur patrimoniale.

Face à ce constat préoccupant, des mesures urgentes de restauration, de classement et de valorisation s'imposent. Il en va de la préservation d'un héritage architectural unique qui constitue une ressource éducative, culturelle et identitaire pour les générations futures. La sauvegarde de ces édifices ne saurait être laissée au hasard : elle doit devenir une priorité stratégique intégrée dans les politiques urbaines, éducatives et patrimoniales. Comme le souligne J. Ahoue (2019, p. 141), des

moyens adaptés permettraient de redonner vie à ces « joyaux architecturaux » et de réhabiliter la mémoire collective qu'ils incarnent.

Ainsi, des recommandations concrètes seront formulées, afin de proposer aux décideurs publics, mais aussi à la population locale, des pistes d'action réalistes pour assurer la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine colonial de la ville de Sarh.

5. Recommandations

La ville de Sarh, située au Sud du Tchad, abrite un patrimoine colonial important qui reflète son histoire et son développement au cours de la période coloniale. La conservation de ce patrimoine architectural constitue un enjeu majeur, non seulement pour la préservation de la mémoire historique de la ville, mais aussi pour la valorisation de son patrimoine afin d'impulser le tourisme. Pour répondre à ces défis, nous formulons quelques recommandations spécifiques pour l'état des lieux et la conservation du bâti colonial à Sarh :

1. Préservation et Restauration des Bâtiments

- **Restaurer avec discernement** : L'intervention pour la restauration doit être faite avec une vigilance constante, en respectant l'authenticité afin de garder la valeur historique des bâtiments. L'objectif est de préserver et mettre en valeur les éléments architecturaux représentatifs de l'époque coloniale, tels que les façades, les menuiseries, les portes, les ornements intérieurs, ainsi que les matériaux traditionnels (bois, pierre, tuiles), afin de garantir leur transmission aux générations futures tout en maintenant l'intégrité et l'identité du lieu.
- **Respect des matériaux locaux** : Lors des travaux de restauration, il est essentiel d'utiliser des matériaux locaux qui soient compatibles avec ceux d'origine, afin d'assurer la pérennité des bâtiments et de garantir leur intégration

harmonieuse dans le contexte environnemental spécifique de Sarh. Des matériaux tels que l'argile, le bois local ou la brique, en adéquation avec les pratiques artisanales et les ressources locales, peuvent être employés pour préserver l'authenticité du patrimoine tout en respectant les traditions de construction. Car l'emploi des autres matériaux modernes pourrait dénaturer l'authenticité de ces bâti.

- **Mesures de conservation préventive** : Des mesures de conservation préventive rigoureuses doivent être mises en œuvre pour prévenir toute dégradation des bâtiments. Cela inclut la gestion efficace des problèmes d'humidité, le soin apporté à l'entretien des toitures, ainsi que l'installation de systèmes de drainage adéquats pour protéger les fondations. Un programme de maintenance régulière et structuré est indispensable pour éviter des interventions de réparation lourdes et coûteuses à long terme, garantissant ainsi la durabilité du patrimoine architectural.

2. Réutilisation adaptée et intégration moderne

- **Réutilisation des bâtiments** : Un des moyens les plus efficaces de préserver les bâtiments coloniaux consiste à leur attribuer des fonctions contemporaines tout en respectant leur caractère historique. Ces bâtiments peuvent être réaménagés et utilisés comme : musées, bibliothèques, centre culturel, espaces d'exposition, ou bureaux pour les autorités locales, permettant ainsi une nouvelle vie tout en conservant leur identité architecturale. Par exemple, les anciennes maisons administratives pourraient être transformées en musées dédiés à l'histoire coloniale de Sarh et du Tchad, offrant ainsi un espace de mémoire et de transmission culturelle.
- **Adaptation aux besoins contemporains** : Il est nécessaire d'adapter ces bâtiments aux exigences modernes de confort et de sécurité, telles que l'installation d'équipements électriques, de systèmes de plomberie, d'aménagements

accessibles aux personnes handicapées, et de climatisation, en tenant compte du climat tropical dont jouit la ville de Sarh. Les interventions doivent être discrètes et minutieusement conçues afin d'éviter toute altération irréversible de l'aspect visuel extérieur, préservant ainsi l'intégrité esthétique et patrimoniale des bâtiments.

3. Approche sociale et culturelle

- **Sensibilisation de la communauté locale :** Impliquer activement les habitants de Sarh dans la préservation de leur patrimoine est essentiel. Des initiatives éducatives, telles que des programmes scolaires, des conférences, des expositions, et des ateliers participatifs, peuvent être organisées afin de sensibiliser la population à la valeur historique, architecturale et culturelle des bâtiments coloniaux. Il est primordial d'encourager les citoyens à prendre part à la gestion et à la conservation de ces sites, afin de favoriser un sentiment d'appartenance et de responsabilité collective envers leur patrimoine.
- **Prendre en compte les mémoires et sensibilités locales :** La gestion du patrimoine colonial doit être abordée avec une profonde conscience des sensibilités locales, en particulier des répercussions durables de la colonisation sur les communautés tchadiennes. Il peut être nécessaire de compléter les travaux de restauration par des actions visant à reconnaître les injustices du passé colonial, et à favoriser un processus de réconciliation. Un dialogue intergénérationnel ouvert et inclusif doit être encouragé, permettant ainsi d'apaiser les tensions historiques et de promouvoir une compréhension partagée de l'histoire.

4. Protection légale et réglementation

- **Législation de protection du patrimoine :** Il est crucial que les autorités locales appliquent rigoureusement la Loi 18 relative

à la protection du patrimoine culturel, afin de sauvegarder les bâtiments coloniaux de Sarh et par extension des autres villes du Tchad. Cette législation pourrait inclure la désignation officielle de certains édifices en tant que monuments historiques ou sites protégés, garantissant ainsi leur préservation à long terme et leur protection contre toute altération non autorisée. Cette démarche législative permettrait de renforcer le cadre juridique en faveur de la conservation du patrimoine.

- **Création de zones de protection :** La mise en place de zones de protection autour des bâtiments historiques constitue une mesure essentielle pour préserver l'intégrité du paysage urbain de Sarh. Ces zones, réglementées par des normes strictes, permettraient de contrôler l'urbanisation, d'encadrer la construction de nouveaux bâtiments et de prévenir toute modification non autorisée de l'environnement immédiat des édifices coloniaux. Ce dispositif contribuerait à maintenir la cohérence et l'authenticité du tissu urbain historique.

5. Valorisation et tourisme patrimonial

- **Création d'un circuit touristique :** Sarh peut exploiter son riche patrimoine colonial pour développer un tourisme culturel durable. Un circuit touristique reliant les principaux bâtiments coloniaux de la ville pourrait être conçu, offrant ainsi aux visiteurs une immersion dans l'histoire locale. Ce circuit pourrait inclure des visites guidées interactives, des expositions dédiées à l'histoire de Sarh et des événements culturels célébrant à la fois les dimensions historiques et contemporaines de la ville. Ces initiatives contribuerait à faire découvrir le patrimoine local tout en renforçant le rôle de Sarh comme destination touristique culturelle.
- **Programmes de financement et partenariats :** Le financement des projets de restauration des bâtiments coloniaux pourrait être facilité grâce à des partenariats public-privé ou des

soutiens internationaux, notamment de la part de l'UNESCO, de l'ICOMOS et d'autres partenaires du Tchad. Les autorités locales devraient explorer des sources de financement diversifiées pour assurer la mise en œuvre de projets de conservation à long terme. Ces collaborations pourraient non seulement garantir la restauration de ces sites, mais aussi soutenir des initiatives visant à promouvoir le patrimoine de Sarh à l'échelle nationale et internationale.

La conservation du patrimoine architectural colonial à Sarh représente un défi complexe, mais également une opportunité précieuse pour valoriser l'histoire et la culture de la ville. En adoptant une approche intégrée et multidimensionnelle, qui conjugue préservation architecturale, réutilisation adaptée de ces bâtiments dans le contexte urbain moderne, sensibilisation des communautés locales, et mise en œuvre de mesures de protection légale, Sarh pourrait non seulement préserver son identité historique, mais aussi répondre aux enjeux contemporains liés au développement durable, à la mémoire collective et à la cohésion sociale.

Conclusion

Au terme de cette étude, il apparaît clairement que les infrastructures coloniales de la ville de Sarh se trouvent dans un état de dégradation avancée. L'analyse démontre que ni l'État, ni la municipalité de Sarh ne semblent accorder à ces édifices l'attention qu'exige leur valeur patrimoniale. De même, une partie de la population locale manifeste un certain désintérêt à l'égard de ce patrimoine architectural, pourtant étroitement lié à l'histoire de la première ville fondée au Tchad. La problématique soulevée par ce travail ne concerne pas uniquement la conservation matérielle du bâti, mais également la préservation de la mémoire collective. En tant que témoins tangibles de l'époque coloniale, ces édifices sont porteurs d'une histoire,

parfois douloureuse, mais essentielle à la compréhension des trajectoires urbaines, sociales et politiques du pays.

Dans cette optique, la valorisation de l'architecture coloniale ne doit pas être perçue comme un simple exercice de nostalgie, mais comme une démarche politique, culturelle et éducative. Il s'agit de rompre avec l'indifférence et la négligence, qui contribuent à l'effacement progressif de pans entiers de l'histoire urbaine du Tchad. L'implication de la puissance publique est, à ce titre, déterminante : elle doit permettre de faire émerger une vision stratégique où la qualité architecturale rejoint l'utilité sociale. Il convient ainsi d'inscrire la préservation du patrimoine bâti parmi les priorités des politiques publiques. Cela suppose notamment l'adoption de règlements clairs concernant la gestion et l'entretien du bâti historique, dans un périmètre urbain à protéger, ainsi que leur application rigoureuse, en commençant par les instances étatiques et municipales elles-mêmes.

L'ancien quartier colonial de Sarh, en tant que vitrine patrimoniale de la ville, incarne une forme d'urbanisme colonial cohérent qui mérite d'être reconnu, protégé et valorisé. Ces infrastructures ne relèvent pas seulement du passé ; elles peuvent devenir des leviers de développement local. Leur restauration et leur valorisation pourraient non seulement renforcer l'identité historique de Sarh, mais également stimuler le tourisme culturel et générer des retombées économiques durables.

En somme, la protection des édifices coloniaux de Sarh est un enjeu de mémoire, de transmission et de développement. Elle engage à la fois l'État, les collectivités locales et les citoyens dans une démarche collective de réappropriation du passé, au service des générations futures.

Références bibliographiques

AHOUE Jean-Jacques, 2019, « Administration coloniale fortifiée à Tabou (Côte d'Ivoire) : histoire et conservation d'un

patrimoine », *Symposium International et Culturel de Yaoui, CAHIERS DU SICY*, n° 1, p. 134-142.

BANGUI Thierry, 2013, « L'architecture coloniale du centre-ville de Bangui (RÉP. Centrafricaine) : essai sur un patrimoine urbain en décadence », *Les Cahiers d'Outre-Mer, Revue de géographie de Bordeaux*, n° 261, p. 105-122.

BETINBAYE Yamingué, 2021, « L'hommage au dernier Compagnon de la Libération, Hubert Germain, vu du Tchad », *Journal Chrétien*, www.chretiens.info.

BETINBAYE Yamingué, 2019, *Société urbaine et gestion de l'eau à Sarh*, Thèse de Doctorat/PhD en géographie, Université de Ngaoundéré, 480p.

BOREL Yvonne, GIRARD Véronique, 1990, *Regards sur l'architecture, comprendre l'art et la technique des architectes*, Paris, Éditions du Sorbier, 61 p.

DINGAMMADJI Arnaud, 2004, « La glorieuse épopée des tirailleurs sénégalais du Tchad (1940-1945) », *Carrefour*, n°30, p. 28-30.

Fondation Charles de Gaulle, 2010, *De Gaulle et l'Afrique (1940-1960) : Tchad - Cameroun - Congo, 70^{ème} anniversaire de la France libre*, 37p.

FOUELLEFAK KANA Celestine Colette et DIFFOUO YANNICK Guérin, 2017, « Vestiges coloniaux dans la ville de Dschang (1907-1957). De l'inventaire à la conservation de la mémoire collective », Paris, L'Harmattan, p. 181-199.

FOURCHARD Laurent, 1999, « Pensées et pratiques de l'urbanisme colonial en Haute-Volta dans les années 1920 », Paris : Dossiers Thématiques, Université de Paris VII ; article en ligne sur : www.sedet.cicrp.jussieu.fr/sedet/Afrilab (consulté le 20 juillet 2024).

HAMDJI M. N et al., *Le bâti colonial dans la ville de Sarh (République du Tchad) : état de lieu et conservation.*

KOUADIO THEODORE Yao, 2020, *Le patrimoine architectural colonial de Bingerville (Côte d'Ivoire)*, Images et Mémoires - Bulletin n°66 - Automne 2020, 11p.

KOUADIO THEODORE Yao, 2018-2019, *Le patrimoine architectural colonial de la ville de Bingerville, 1900 à 1991*, Mémoire de Master. S /d de Dr . BIOT KOUAO, Abidjan, UFR Sciences de l'Homme et de la Société (Département d'histoire) - Université Felix Houphouët Boigny, 98 p.

LASME YAO Jean Térence Gauthier, 2019, « Le fort de Dabou : architecture et conservation d'un lieu historique de Côte d'Ivoire », *Symposium International et Culturel de Yaoui, CAHIERS DU SICY*, n° 1, p. 118- 134.

LE CORNEC Jacques, 2002, *Les mille et un Tchad*, Paris, L'Harmattan, 609p.

MARGUERAT Yves, dir, 2000, *L'architecture française et l'œuvre de Georges Coustère au Togo*, Paris – Lomé, Éditions Karthala/Haho, 114 p.

ORIPEDI, 2021, « Le TCHAD dans la Seconde Guerre mondiale : Lieux et personnalités de Fort-Archambault qui font partie du patrimoine national », *Manuel d'information novembre*, 22p.

Plan de Développement Communal (PDC) de la Ville de Sarh 2018-2023.

PONARI Nembondé, 2022, Patrimoine culturel, vecteur d'un développement culturel : le cas du Tchad, *In les Annales de l'Université de Moundou (FLASH)*, Série-A, Vol 9 (1), pp.407-428

SOULILLOU Jacques., dir, 1993, *Rives coloniales : architectures, de Saint-Louis à Douala*, Paris, Éditions Parenthèse et ORSTOM, 316 p.

TAKENE Ouya, 2000, *À la découverte de la ville de Sarh*, Editions Save, 46p.